

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 25\_206**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : POURSUITE EN 2026 DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LA COMMUNE DE VIMINES**

**Date de la convocation :** 9 décembre 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Votants : 32

**Résultat des votes :**

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** la délibération en date du 6 octobre 2024 qui valide le partenariat avec la Commune de Vimines et la délibération en date du 17 décembre 2024 qui valide la poursuite du partenariat avec la commune de Vimines pour l'année 2025, afin de permettre aux familles de la Vallée de Couz d'accéder au service ALSH porté par ladite Commune de Vimines, pour les mercredis en période scolaires ainsi que pour les petites vacances ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acter la poursuite du partenariat, à compter du 2 janvier ;

**CONSIDÉRANT** la proposition pour l'année 2026 de reconduire la convention de partenariat dans ses mêmes termes, pour les mercredis et périodes de petites vacances ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le Conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** le principe de la reconduction
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention 2026

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 22/12/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT.

